



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan



Affichage 1910212

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N°08/2026
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LES VOIES COMMUNALES
À PARTIR DU 19/02/2026 – Chemin Rural n°61
Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN**

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT la coupure du chemin rural n°61 pour permettre l'évacuation de l'eau

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces travaux la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation à tous véhicules est interdite à partir du 19 février 2026 sur le Chemin Rural n°61 entre le lieu-dit « La Bonnelière » et le lieu-dit « Lessay ». La commune met en place la signalétique nécessaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chemin rural n°61.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouillère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 19 février 2026

Pour la maire, Isabelle MÉLO
L'adjoint au maire,
Stéphane CHARTIER

